

# Sauvegarder le tango en tant que patrimoine culturel immatériel à travers l'enseignement supérieur en Argentine : étude de trois universités publiques de Buenos Aires.

**Carolina Giménez Milán**

**Carolina Giménez Milán.** Avocate argentine et correctrice d'espagnol, détentrice d'un master en Droit des affaires mention Durabilité et Responsabilité Sociale des Entreprises. Effectue actuellement un doctorat d'Enseignement supérieur. Détient le poste de Responsable des affaires interculturelles à l'Instituto Superior de Letras Eduardo Mallea à Buenos Aires, en Argentine. Elle dirige la section d'Espagnol Langue Étrangère et enseigne en tant que professeur titulaire deux matières du cursus officiel d'études supérieures « Techniques avancées de correction de textes » (diplôme de premier cycle de Correction de textes en espagnol). Sa recherche porte sur les compétences interculturelles et la citoyenneté mondiale, et plus particulièrement sur la cible 7 de l'ODD 4.a Cet objectif demande aux États de faire en sorte qu'à l'horizon 2030, tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable. Ceci met en jeu l'éducation au développement durable, la citoyenneté mondiale, l'appréciation de la diversité culturelle, et la contribution de la culture au développement durable. Sa thèse de doctorat se concentre sur le sujet de l'éducation au développement durable.

# Sauvegarder le tango en tant que patrimoine culturel immatériel à travers l'enseignement supérieur en Argentine : étude de trois universités publiques de Buenos Aires

● Carolina Giménez Milán  
Instituto Superior de Letras Eduardo Mallea (Argentina)

## RÉSUMÉ

Le tango, a été inscrit comme patrimoine culturel immatériel (PCI) sur la Liste représentative de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2009 dans le cadre d'une nomination binationale entre l'Argentine et l'Uruguay. Prenant conscience de la menace croissante pesant sur le patrimoine culturel en raison du changement des conditions socio-économiques, et considérant que la sauvegarde de ce patrimoine au niveau national reste souvent incomplète, l'UNESCO reconnaît que l'éducation joue un rôle clé dans la préservation du patrimoine culturel immatériel. La sauvegarde par l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans l'enseignement supérieur pourrait s'avérer une stratégie efficace. Cet article présente brièvement le concept de patrimoine culturel immatériel, les mesures de sauvegarde, ainsi que l'histoire du tango, et analyse trois programmes d'études ou diplômes

proposés par trois universités à Buenos Aires, en Argentine, qui pourraient compter comme mesures de sauvegarde du tango en tant que patrimoine culturel immatériel. À partir de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et du cadre général des résultats, nous interprétons que les propositions des universités étudiées peuvent être considérées comme des mesures de sauvegarde du tango, puisqu'elles visent à garantir la pérennité du tango en tant que patrimoine vivant. Ces trois propositions incluent l'enseignement du tango, la sensibilisation et, éventuellement, la transmission.

## Mots-clés

tango, mesures de sauvegarde, enseignement supérieur, Convention PCI 2003, Cadre global de résultats pour la Convention de 2003

## Introduction

En octobre 2003, l'UNESCO a adopté la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Convention PCI) à Paris, qui est entrée en vigueur en avril 2006 et a été ratifiée par 181 États (en date de juin 2023)<sup>1</sup>. Cette convention vise à sauvegarder les expressions culturelles traditionnelles et autres manifestations du patrimoine classifiées en tant que « patrimoine culturel immatériel ».

La Convention PCI accorde aux États l'autorité de déterminer quelles manifestations du patrimoine doivent être inventoriées et protégées en étant enregistrées sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité. À cet égard, le tango, nommé par l'Argentine et l'Uruguay, a été inscrit en 2009 (session 4.COM)<sup>2</sup> sur cette liste.

Les deux pays se sont accordés pour sauvegarder ce patrimoine culturel immatériel en instituant des apprentissages spécialisés et des centres de documentation, la formation d'un orchestre, et la création de musées et de fondations de conservation voués au tango.

D'après De Oliveira Pinto (2018, 24), la responsabilité de sensibiliser concrètement le public au patrimoine musical du tango « revient aux membres de communautés, aux ensembles musicaux, ou à toutes les personnes intéressées, concernées ou pratiquant la musique ». L'enseignement joue ici également un grand rôle.

Dans cet article sont présentées et analysées des mesures de sauvegarde par l'intégration du PCI dans l'enseignement supérieur à Buenos Aires, en Argentine.

## Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

La Convention PCI de 2003 est le premier outil multilatéral contraignant pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elle enrichit et complète les accords internationaux, les recommandations et les résolutions existants concernant le patrimoine culturel et naturel.

La principale mesure de sauvegarde proposée dans la Convention PCI est la réalisation d'inventaires. Les États parties sont ainsi encouragés à adopter les mesures juridiques, techniques, administratives et financières appropriées visant à :

- favoriser la création ou le renforcement d'institutions de formation à la gestion du patrimoine culturel immatériel ainsi que sa transmission à travers les forums et espaces destinés à sa représentation et à son expression ;
- garantir l'accès au patrimoine culturel immatériel tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine ;
- établir des institutions de documentation sur le patrimoine culturel immatériel et à en faciliter l'accès.<sup>3</sup>

Il est essentiel de définir la signification de « patrimoine culturel ».

Selon l'UNESCO :

Ce que l'on entend par « patrimoine culturel » a changé de manière considérable au cours des dernières décennies, en partie du fait des instruments élaborés par l'UNESCO. Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.<sup>4</sup>

L'UNESCO insiste sur le fait que l'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas seulement dans les manifestations culturelles elles-mêmes mais dans l'ensemble des connaissances et des savoir-faire transmis à ces occasions de génération en génération. Cette transmission des savoirs a une valeur sociale et économique importante pour les minorités ainsi que pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et le degré d'importance est le même qu'il s'agisse d'un pays développé ou en voie de développement.

À cet égard, l'article 2 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) définit le « patrimoine culturel immatériel » comme

les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus

reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

En outre, cet article précise que le patrimoine culturel se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) les arts du spectacle ;
- (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; et
- (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Le « patrimoine culturel matériel » se compose d'objets tangibles produits, entretenus et transmis au fil des générations dans une société, à savoir les créations artistiques, le patrimoine bâti tel que les bâtiments et les monuments, et d'autres produits concrets de la créativité humaine ayant une signification culturelle dans une société. Alors que ce qu'on entend par « patrimoine culturel immatériel », sont les « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » (UNESCO 2003). Le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel nécessitent des approches différentes pour leur préservation et leur sauvegarde, ce qui a motivé la conception et la ratification de la Convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003. Les conventions UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine mondial matériel (1972) et pour la préservation du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (2003) emploient des pratiques de répertoriage pour leur identification dans le monde entier et leur reconnaissance à l'échelle mondiale.

## Le tango dans la société argentine : récapitulation historique et désignation comme PCI

Né à la fin du XIXe siècle, le tango argentin s'est développé au gré d'une certaine évolution sociopolitique qui se produisait dans le pays, et finit par devenir un symbole de la culture argentine aux yeux du monde entier. Rares sont les styles musicaux qui dans l'histoire ont su établir un lien aussi fort avec une ville et une localisation géographique que le tango l'a fait avec Buenos Aires et la région du Río de la Plata. Le tango des origines, celui « de la vieille garde », était une danse des faubourgs, débridée et acrobatique, qui semblait défier les conventions morales de l'ère victorienne. Toutefois par la suite, l'adjonction de paroles et de chanteurs, particulièrement Carlos Gardel, accompagnés de transformations mélodiques, rythmiques et instrumentales, lui donna un caractère plus lyrique. Avec la présence marquée du bandonéon, du piano et des instruments à cordes, le tango exprimait la tristesse et la mélancolie des descendants d'immigrants. Après une période de grande popularité, où des orchestres très réputés animaient des bals de grande envergure, le tango connut une longue période de recul à partir des années 1960, dont seul le compositeur révolutionnaire Astor Piazzolla réussit à émerger. Néanmoins, depuis le tournant du siècle jusqu'à nos jours, le tango a repris une place prépondérante dans la vie culturelle argentine, en raison notamment de la revalorisation du passé et des traditions populaires par la jeune génération.

Bien que les sources historiques placent l'origine du tango dans la capitale argentine, sa visibilité et son importance croissantes ont contribué plus largement à la construction de l'identité nationale argentine, menant à la notion de « caractère national du tango » (Archetti 2003, 42). L'approfondissement de sa relation à la nation argentine se produisit dans les années 1990, marqué par la création de l'Académie nationale de tango par décision gouvernementale (décret No. 1235-1990) et la ratification en 1996 de la loi nationale No. 24.684 sur le tango, deux précédents d'une importance décisive pour sa reconnaissance future comme patrimoine culturel immatériel.

Pour la plupart des experts, tant pour l'ensemble de la société, le tango en tant que phénomène culturel commença à connaître un nouvel essor dans les années 1990 (Cecconi 2009 ; Marchini

2007 ; mentionné par Untref-Aammba 2013, 11). Le renouveau du tango fit contraste avec l'apparent déclin qu'il avait connu dans les années 1960, où il semblait avoir perdu son attrait auprès du public (Cecconi 2009 ; mentionné par Untref-Aammba 2013, 11).

En 2001, la Direction du patrimoine du ministère de la Culture d'Argentine proposa à l'UNESCO d'inscrire le tango comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité. Cette première tentative échoua, en raison de l'interprétation courante du PCI à l'époque et de l'absence d'une réglementation internationale telle que la Convention PCI (2003). Comme l'a remarqué Santoyo (2010, 113), dans les premiers temps, le terme de « patrimoine immatériel » se rapportait à la « culture traditionnelle » se caractérisant par un lien très fort entre « un peuple, une identité, et une tradition ». Ainsi le tango semblait dévier de cette notion de tradition, car il était perçu comme un phénomène international contemporain associé à la vie urbaine. Par conséquent, le tango ne cadrerait pas avec la vision traditionnelle du patrimoine voulant qu'une « reproduction culturelle » se caractérise par sa continuité, sa stabilité et son autonomie. Le débat entourant la candidature du tango à l'UNESCO reflétait sa nature transfrontalière et ses racines urbaines, particulièrement à Buenos Aires, fin XIXe siècle et début XXe siècle. Le rejet initial de l'UNESCO de la candidature du tango suggérait qu'il était perçu comme manquant de caractéristiques locales et authentiques.

La seconde nomination, en 2009, employait des stratégies différentes dans un nouveau contexte de production du patrimoine culturel immatériel. Avec le soutien de l'Argentine et de l'Uruguay, la candidature fut soumise conjointement par Buenos Aires et Montevideo, redéfinissant le tango comme « expression du Río de la Plata » et inaugurant des processus de patrimoine partagé. D'après Untref-Aammba (2013, 12), cette caractérisation régionale et transnationale accordait au tango une relative authenticité et le détachait de la dimension mondiale qui lui avait été attribuée lors de la précédente proposition. En outre, cette seconde tentative se faisait dans le cadre de la nouvellement adoptée Convention PCI de 2003, qui définissait le « patrimoine immatériel » comme constamment recréé par les communautés et mettait en avant des notions d'identités plurielles.

L'inscription du tango comme originaire de la

région du Río de la Plata au Patrimoine culturel immatériel en 2009 ne marqua pas la fin des débats, comme le suggère l'élaboration de nouvelles définitions par le comité d'experts de l'UNESCO en 2011. Ces définitions élargirent la compréhension du PCI, le reconnaissant comme « traditionnel, contemporain, et vivant à la fois », ce qui permettait d'incorporer la dimension urbaine et les manifestations contemporaines. De plus, la notion d'identité a été étendue pour inclure des continuités non seulement remontant à la source originelle mais aussi issues de créations, de déplacements et d'adaptations résultant des mouvements de groupes migrants aussi bien que sédentaires (Untref-Aammba 2013, 12).

L'explication que fait l'UNESCO de l'inscription du tango en 2009 à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité<sup>5</sup> souligne son importance comme produit de la fusion culturelle de Buenos Aires et Montevideo. Le tango, pratiqué dans des salles de danse traditionnelle, incarne et encourage la diversité et le dialogue culturel, en abattant les barrières entre les nations et en s'adaptant à de nouveaux environnements tout en maintenant son esprit communautaire. La communauté du tango rassemble des musiciens, des danseurs professionnels et amateurs, des chorégraphes, des compositeurs, des paroliers et des professeurs, reflétant son caractère inclusif de musique populaire urbaine, présente dans les célébrations du patrimoine national en Argentine et en Uruguay.

## Mesures de sauvegarde du PCI

« Quelles sortes de mesures pourraient-elles s'avérer utiles pour sauvegarder des manifestations culturelles vivantes ? Comment peut-on mettre en œuvre des actions de sauvegarde pour protéger, conserver, diffuser, et revivifier le patrimoine vivant ? », demanda Tiago de Oliveira Pinto (s.d.), professeur et titulaire de la chaire UNESCO d'études musicales transculturelles et président du département de musicologie de l'Université de musique Franz Liszt, Weimar, dans le cours « Patrimoine vivant et développement durable » de la SDG Academy (Académie ODD)<sup>a</sup>.

---

<sup>a</sup> La *SDG Academy* est la plate-forme de formation du Réseau de solutions pour le développement durable (connu sous son acronyme anglais SDSN : *Sustainable Development Solutions Network*) des Nations Unies. SDG = *Sustainable Development Goals*, Objectifs de Développement Durable

Ces questions sont pertinentes au travail de définition des mesures de sauvegarde. À cet égard, la Convention PCI précise les dispositions suivantes :

### **Article 13 : Autres mesures de sauvegarde**

En vue d'assurer la sauvegarde, le développement et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire, chaque État partie s'efforce : (a) d'adopter une politique générale visant à mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel dans la société et à intégrer la sauvegarde de ce patrimoine dans des programmes de planification ; (b) de désigner ou d'établir un ou plusieurs organismes compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ; (c) d'encourager des études scientifiques, techniques et artistiques ainsi que des méthodologies de recherche pour une sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel, en particulier du patrimoine culturel immatériel en danger ; (d) d'adopter les mesures juridiques, techniques, administratives et financières appropriées visant à : (i) favoriser la création ou le renforcement d'institutions de formation à la gestion du patrimoine culturel immatériel ainsi que la transmission de ce patrimoine à travers les forums et espaces destinés à sa représentation et à son expression ; (ii) garantir l'accès au patrimoine culturel immatériel tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine ; (iii) établir des institutions de documentation sur le patrimoine culturel immatériel et à en faciliter l'accès.

### **Article 14 : Éducation, sensibilisation et renforcement des capacités**

Chaque État partie s'efforce, par tous moyens appropriés : (a) d'assurer la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel dans la société, en particulier grâce à : (i) des programmes éducatifs, de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'intention du public, notamment des jeunes ; (ii) des programmes éducatifs et de formation spécifiques au sein des communautés et des groupes concernés ; (iii) des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et en particulier de gestion et de recherche scientifique ; et (iv) des moyens non formels de transmission des savoirs ; (b) de maintenir le public informé des menaces qui pèsent sur ce patrimoine ainsi que des activités menées en application de la présente Convention ; (c) de promouvoir l'éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire dont l'existence est nécessaire à l'expression du patrimoine culturel immatériel.

La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel passe par le transfert de connaissances, de compétences et de sens. La Convention insiste davantage sur la transmission – communication, du patrimoine de génération en génération – que sur la production de manifestations concrètes telles que les danses, les chants, les instruments de musique ou l'artisanat. Dans une large mesure, donc, toute mesure de sauvegarde s'inscrit dans la perspective du renforcement et de la consolidation des conditions diverses et variées, matérielles et immatérielles, qui sont nécessaires à l'évolution et l'interprétation continues du patrimoine culturel immatériel, ainsi qu'à sa transmission aux générations à venir.<sup>6</sup>

La Convention PCI entend par « sauvegarde » les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.<sup>7</sup>

Bien qu'il existe différents types de mesures de sauvegarde, cet article s'intéresse à celles qui s'inscrivent dans l'éducation, plus particulièrement dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, l'UNESCO a instauré le « programme sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et informelle », attestant que l'éducation joue un rôle crucial pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel. Celui-ci reconnaît que le patrimoine culturel immatériel peut fournir aux programmes scolaires des contenus et des méthodes pédagogiques adaptés et ainsi servir de levier pour accroître la pertinence et la qualité de l'éducation et améliorer les résultats de l'apprentissage. Il incite à utiliser le patrimoine immatériel dans l'éducation, à la fois comme sujet et outil d'apprentissage et d'enseignement, et ce dans toutes les disciplines appropriées.

### **Mesures de sauvegarde du PCI dans l'enseignement supérieur**

Au cœur de l'Agenda 2030 se trouvent 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD universels, transformateurs et inclusifs passent en revue les principaux enjeux de développement pour l'humanité. Le but de ces 17 ODD est d'engager le monde sur une voie durable, pacifique, prospère et équitable pour tous aujourd'hui et à l'avenir

---

(ODD) en français. NdT

(UNESCO 2017).

Comme le souligne le guide *Accélérer l'éducation aux ODD dans les universités*, publié en 2020 par le Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN en anglais), l'Éducation pour les ODD, ou EODD, est un enjeu vital pour les universités, car d'une part elles sont très bien placées pour rendre ce service à la société, et d'autre part elles peuvent tirer profit elles-mêmes de la mise en œuvre de ce programme.

En leur qualité de prestataires d'enseignements généraux, professionnels et spécialisés en toutes disciplines, qui touchent des millions d'étudiants à toute étape de leur vie, les universités sont les mieux placées pour fournir cette éducation aux ODD au plus grand nombre possible d'élèves.

L'intégration de l'EODD peut être un processus difficile à mettre en place, mais il y a beaucoup de démarches que peuvent réaliser les universités pour le faciliter. Bien que nous ayons mentionné l'EODD de façon générale, cet article se concentrera sur l'analyse de l'ODD 4 : « Assurer à tous une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. » Nous nous rapporterons en particulier à sa cible 7 (ODD 4.7), d'après laquelle les États doivent, d'ici 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable, entre autres moyens.

Notre intention est de souligner l'importance de l'appréciation de la culture dans toutes ses expressions, et l'importance de protéger et de sauvegarder la vitalité d'une tradition culturelle donnée et comment l'enseignement supérieur peut jouer un rôle dans cette mission.

Nous sommes de l'avis de Nigel Encalada (s.d.), directeur de l'Institut pour la recherche sociale et culturelle à Belize ayant la responsabilité de mettre en œuvre la Convention PCI 2003, quand il a fait la remarque suivante dans le cours « Patrimoine vivant et développement durable » de l'Académie ODD :

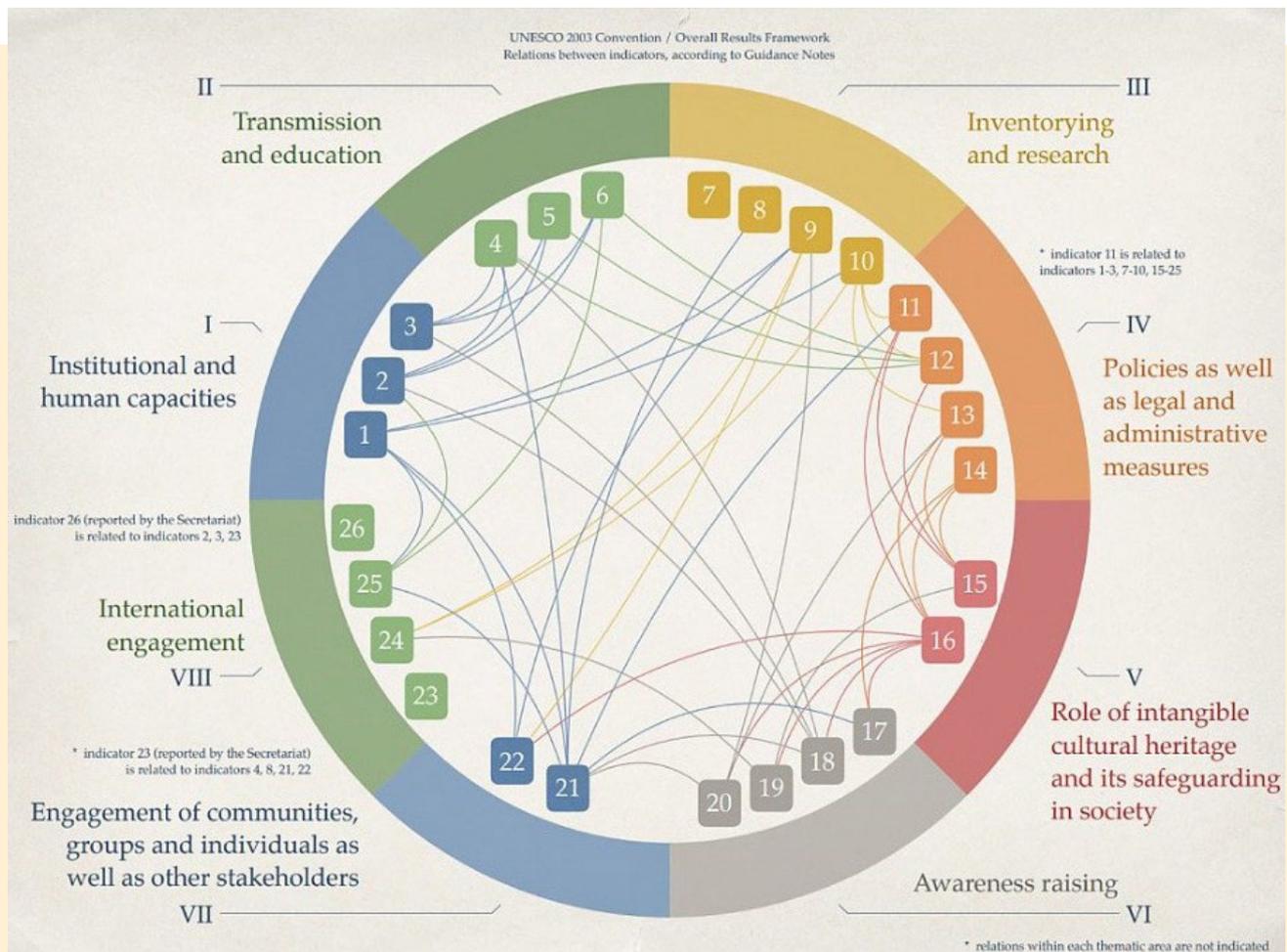
Introduire le patrimoine vivant dans des situations d'éducation reconnaît l'importance des communautés comme étant au centre de la transmission et de la sauvegarde de notre patrimoine vivant. Un modèle d'éducation centré sur la communauté garantit que celle-ci parle en son propre nom et est activement engagée dans la transmission des connaissances et des savoir-faire aux jeunes générations qui, à leur tour, pourront utiliser ces connaissances pour soutenir le développement continu de la société.

L'article 2.3 de la Convention PCI explique que les mesures de sauvegarde visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel comprennent l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

De même, l'article 14 de la Convention PCI exige que chaque État partie s'efforce, par tous moyens appropriés, d'assurer la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel dans la société, en particulier grâce à des programmes éducatifs, de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'intention du public, notamment des jeunes ; ainsi qu'à travers des programmes éducatifs et de formation spécifiques au sein des communautés et des groupes concernés ; et à travers des moyens non formels de transmission des savoirs. L'idée directrice est d'employer les mesures appropriées pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel par le biais de l'éducation formelle ou informelle.

Relier l'éducation et le patrimoine immatériel est établi comme une priorité stratégique élevée, non seulement dans la Convention mais aussi d'après le cadre général des résultats (aussi appelé cadre global de résultats), outil servant à mesurer son impact.

En juin 2018, Assemblée générale des États parties de la Convention PCI ont approuvé le cadre global de résultats (Figure 1). Le but était de mettre au point un outil pour mesurer l'impact de la Convention PCI dans le monde entier à différents niveaux. Le cadre global de résultats contient 26 indicateurs de base et 86 facteurs d'appréciation, subdivisés en huit catégories thématiques (UNESCO 2018). Dans ce cadre, l'éducation a été conçue



**Figure 1**  
Overall Results Framework for the 2003 ICH Convention  
Source: © UNESCO / A. Vaivade

comme un facteur essentiel à la sauvegarde du PCI, si bien que quatre indicateurs concernant l'éducation ont été élaborés : les indicateurs de base 4, 5, 6 et 12 (Tableau 1).

Figure 1 : Cadre global de résultats pour la Convention PCI de 2003  
Relations entre les indicateurs, d'après les notes d'orientation

- I. Capacités institutionnelles et humaines
- II. Transmission et éducation
- III. Inventaire et recherche
- IV. Politiques et mesures juridiques et administratives

- V. Rôle du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde dans la société
- VI. Sensibilisation
- VII. Engagement des communautés, groupes et individus ainsi que d'autres parties prenantes
- VIII. Engagement international

\* L'indicateur 11 est lié aux indicateurs 1-3, 7-10, 15-25

\* Les rapports entre chaque thématique ne sont pas indiqués

\* L'indicateur 23 (communiqué par le Secrétariat) est lié aux indicateurs 4, 8, 21, 22

\* L'indicateur 26 (communiqué par le Secrétariat) est lié aux indicateurs 2, 3, 23

**Tableau 1**

Indicateurs du cadre global de résultats (CGR) concernant l'éducation

Indicateur du CGR	
4	Mesure dans laquelle l'éducation formelle et non formelle renforcent la transmission du PCI et promeuvent le respect du PCI.
5	Mesure dans laquelle le patrimoine culturel immatériel et sa sauvegarde sont intégrés à l'enseignement primaire et secondaire, inclus dans le contenu des disciplines pertinentes, et utilisés pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage du et avec le PCI et le respect de son propre PCI et de celui des autres.
6	Mesure dans laquelle l'éducation postsecondaire soutient la pratique et la transmission du PCI, ainsi que l'étude de ses dimensions sociales, culturelles et autres.
12	Mesure dans laquelle les politiques ainsi que les mesures juridiques et administratives relatives à l'éducation reflètent la diversité du PCI et l'importance de sa sauvegarde, et sont mises en œuvre.

Source : élaboré par l'auteur à partir des sources de l'UNESCO (2018).

Concentrons-nous sur l'indicateur 6 et ses facteurs d'appréciation (Tableau 2)

**Tableau 2**

Indicateur 6 du CGR, facteurs d'appréciation.

Facteurs d'appréciation	Cet indicateur est évalué sur la base de deux facteurs nationaux suivis et rapportés par chaque État partie :
	Les établissements d'enseignement postsecondaire proposent des programmes et des diplômes (dans des domaines tels que la musique, les arts, l'artisanat, l'enseignement et la formation technique et professionnelle, etc.) qui renforcent la pratique et la transmission du PCI.
	Les établissements d'enseignement postsecondaire proposent des programmes et des diplômes pour l'étude du PCI et de ses dimensions sociales, culturelles et autres.

Source : élaboré par l'auteur à partir des sources de l'UNESCO (2018).

D'après les notes d'orientation de l'UNESCO pour l'indicateur 7, l'indicateur 6 contribue à la cible ODD 11.4, « Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial », en mettant l'accent sur la pratique et la transmission du PCI. Il répond aussi à la cible d'ODD 4.7, notamment dans la mesure où l'étude des dimensions sociales, culturelles et autres du PCI peuvent favoriser « l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ». Les contributions à d'autres objectifs comme l'ODD 8 sur le plein emploi productif et le travail décent pour tous, en particulier la cible d'ODD 8.9, sont également en corrélation avec cet indicateur.

L'UNESCO met aussi en exergue l'objet de cet indicateur 6 : l'enseignement postsecondaire comme vecteur de transmission des savoir-faire et connaissances du PCI ou d'enseignements sur les PCI dans la société. Comme l'indicateur 4, il traite de la pratique et de la transmission, mais ici on reste dans le contexte spécifique de l'enseignement supérieur. De même, il complète l'objet de

l'indicateur 5, c'est-à-dire l'enseignement primaire et secondaire, en se concentrant sur l'enseignement supérieur. Les politiques d'éducation, les cadres juridiques et les mesures administratives relèvent de l'indicateur 12.

Comme mentionné plus haut, toutes les mesures de sauvegarde visent à garantir la pérennité du patrimoine culturel immatériel, et les institutions d'éducation peuvent jouer un rôle clé dans cette tâche en intégrant des mesures de sauvegarde dans l'enseignement supérieur.

Concernant les facteurs d'appréciation de l'indicateur 6, nous allons nous pencher sur la façon dont certaines universités de Buenos Aires valorisent et préservent le tango, un patrimoine culturel immatériel originaire de cette région, et garantissent son accessibilité aux générations à venir.

## Mesures de sauvegarde du tango dans les universités de Buenos Aires, en Argentine

Nous avons choisi de mener cette recherche dans les universités nationales de Buenos Aires car, encore une fois, c'est la ville où est né ce genre musical. Il est important de remarquer que le système d'enseignement supérieur en Argentine est organisé de façon régionale pour faciliter la planification et l'articulation. D'après la réglementation (Résolution MEYD No. 280/16), il y a sept régions, chacune gérée par un Conseil régional de planification de l'enseignement supérieur (CRPES) constitué des ministres de l'Éducation des provinces faisant partie de la région et des présidents des universités publiques et privées. Le CRPES fait entre autres fonction d'organe de coordination et de consultation du système d'enseignement supérieur, coordonnant les activités d'extension universitaire<sup>b</sup> et le développement culturel, et menant des actions de diffusion liées à la planification de l'enseignement supérieur.

Dans cet article, nous analyserons les programmes d'études et activités pédagogiques liés au tango, publiés sur le site Web de chaque établissement, que l'on peut considérer comme des mesures de sauvegarde, proposés par trois universités nationales appartenant au CPRES métropolitain situées dans la ville de Buenos Aires : l'*Universidad Nacional de las Artes* (Institut universitaire national des Arts), l'*Universidad Nacional de Buenos Aires* (Université de Buenos Aires) et l'*Universidad Nacional de Tres de Febrero* (Université nationale de Tres de Febrero).

Il est important de souligner que les activités décrites ci-après correspondent à des stratégies institutionnelles et ne sont pas inhérentes à un plan national du patrimoine culturel immatériel. En ce sens, bien qu'il y ait un projet de loi (2020) qui propose d'incorporer le tango transversalement dans les programmes scolaires à tous les niveaux d'éducation, ce n'est pas encore devenu une loi nationale. En accord avec le motif de ce projet de loi, ajouter le tango aux programmes scolaires non seulement favoriserait la diffusion du tango en lui accordant une plus grande présence parmi les citoyens dès le plus jeune âge, mais aussi

« améliorerait la qualité de notre éducation, en lui donnant un élément supplémentaire de nos racines, élément qui a imprégné toute l'histoire de notre pays, ses différentes régions et ses processus sociaux complexes d'une importance notable et qu'il est nécessaire d'aborder »<sup>8</sup>.

### *Universidad Nacional de las Artes*

#### ***Diplôme de premier cycle : licence en études du Folklore, mention études du tango.***<sup>9</sup>

Il s'agit d'un programme universitaire sur quatre ans, comptant 3 040 heures de cours. Ce diplôme fournit les connaissances scientifiques, techniques et artistiques nécessaires à la recherche en folklore et en expression artistique, notamment en rapport avec la danse du tango.

*Profils professionnels* : les titulaires de la licence Folklore mention tango possèdent la formation théorique et pratique nécessaire à la compréhension des complexités de cette forme de danse nationale, particulièrement dans un contexte urbain. Ils sont équipés pour aborder les réalités socioculturelles, revaloriser le patrimoine culturel traditionnel, ou populaire, et apporter leur contribution à la représentation de l'identité citoyenne et nationale.

La formation proposée par ce programme d'études fournit tous les outils nécessaires au développement professionnel. L'expérience pratique de danse du tango, alliée à l'expertise technique acquise, prépare les diplômés à des carrières nationales et internationales en expression artistique, création, gestion ou recherche sur le tango.

En termes de champ professionnel, la licence de Folklore mention tango autorise les diplômés à :

- Pratiquer professionnellement le tango dans toutes sortes de contextes médiatiques et moyens de communication pour mettre en avant cette forme de folklore urbain.
- Gérer, coordonner et réaliser des activités de proximité visant à promouvoir l'identité culturelle du tango dans des organismes publics ou privés ayant vocation à entretenir le patrimoine culturel national.
- Mener des recherches en folklore et études du tango pour contribuer au développement de l'identité culturelle, de l'expression esthétique et des interprétations novatrices.

<sup>b</sup> L'extension universitaire est un organe d'enseignement populaire supérieur existant dans le monde anglo-saxon et latino-américain. NdT

Le programme de ce diplôme de premier cycle comprend les cours suivants :

- Origine et développement du tango ; Habilleme nt traditionnel argentin ; Histoire régionale de l'Argentine ; Législation et commercialisation du patrimoine culturel ; Tango et littérature ; Tango et musique ; Tango I ; Tango II
  - Lunfardo (argot du tango) ; Tango et médias ; Tango et cinéma ; Tango III ; Tango IV
  - Interprétation chorégraphique du tango I ; Interprétation chorégraphique du tango II.

Ces enseignements proposés par l'Institut universitaire national des Arts recouvrent l'apprentissage pratique du tango et l'étude théorique de ses dimensions sociales, culturelles et autres, renforçant la pratique et la transmission du tango comme son étude académique. Le programme comprend les deux facteurs d'appréciation mentionnés ci-dessus (voir [Tableau 2](#)) : le 6.1 en tant que diplôme proposé qui consolide la pratique et la transmission du tango ; et le 6.2 en tant que diplôme d'études du tango et de ses dimensions sociales, culturelles et autres.

Il a été confirmé que ce diplôme de premier cycle est actuellement disponible à l'inscription. Consulté par courriel, le Bureau des étudiants du département de Folklore de cet institut a indiqué aux auteurs de cet article que l'année universitaire 2024 a commencé en mars avec des inscriptions annuelles. Ceci veut dire qu'il n'y aura pas de nouvelles inscriptions d'étudiants en août 2024, donc la prochaine promotion d'étudiants commencera en mars 2025.

### *Universidad nacional de Buenos Aires*

#### ***Cours : Tango, Valse et Milonga.<sup>10</sup>***

Pour jeunes et adultes (sans limite d'âge). Ouvert aux étudiants et au grand public. Une fois par semaine (une heure et demie) d'avril à novembre. Ce cours cherche à rapprocher du tango les jeunes comme les adultes à travers la musique et la communication.

Ce qui a motivé la création de ce cours est exposé sur le site Web de l'université dans la section de la faculté de Droit : un des plus importants objectifs de l'éducation d'une nation, quel que soit le niveau ou la modalité, est la diffusion de sa propre culture. La modernité et le progrès technologique ont ouvert la porte à d'autres cultures par le biais des médias, offrant un accès facile aux plus distantes.

La radio, la télévision, les réseaux sociaux et les divers sites Internet sont des moyens qui privilégient certaines cultures au détriment d'autres, non plus en tant que simples passerelles mais de manière hégémonique. De cette manière, la culture elle-même risque d'être non seulement diffusée mais aussi adoptée.

Le tango fait partie de notre identité. Les paroles des tangos nous ramènent aux origines de la cité, aux rives du Río de la Plata, aux navires qui débarquaient d'un pays lointain chargés de marchandises et de récits. Il est le reflet de la vie elle-même de Buenos Aires, de son histoire et de son peuple.

À travers ses paroles et sa musique, il sera possible d'enquêter sur sa propre histoire, se familiariser avec les coutumes et la vie des *conventillos* (type de logement courant de l'époque), et comprendre les transformations qu'a connues la société jusqu'à nos jours.

Déclaré en septembre 2009 Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO, le tango a obtenu une reconnaissance mondiale.

Pour ces raisons, l'université publique de Buenos Aires remplit la fonction essentielle de vecteur encourageant les citoyens à s'intéresser à leurs racines, facilitant l'accès à la musique et à la danse qui font partie de leur identité.

Le tango est un langage corporel qui comprend tout un monde d'infinies possibilités. Le tango est la danse de l'expression, de l'émotion et de la communication avec l'autre.

Loin d'être une danse structurée par des pas, le tango a la particularité d'être une danse de couple qui évolue par le biais d'un dialogue corporel entre les danseurs. Connaître et comprendre les attitudes dans le rôle du meneur comme celui du mené est une des principales tâches de perception et de communication qu'il faut apprendre. À travers diverses techniques corporelles et propositions de mouvements, le tango émergera en conséquence de la communication et de l'écoute.

Le séminaire doit se dérouler au fil d'exercices de prise de conscience du corps lui-même (axe, équilibre, déplacements, appuis), et de travail en duo basé sur des séquences de mouvements.

La méthode de travail sera complétée par la

connaissance et la maîtrise de la technique du tango, de la valse et de la milonga et par l'acquisition de différents pas qui permettront aux participants d'acquérir plus d'autonomie et de liberté dans les danses de société.

Parmi les objectifs de ce cours, nous voudrions attirer l'attention sur les suivants : offrir une compréhension du langage de la danse du tango ; encourager l'écoute de tangos ; cultiver la sensibilité musicale de chaque participant ; faciliter une compréhension de sa propre culture et fournir des connaissances techniques du tango, de la valse et de la milonga.

D'autres objectifs sont également mentionnés, comme suit : fournir les outils pour prendre connaissance et conscience de son propre corps, apprécier le corps en tant qu'instrument d'expression ; encourager la confiance en soi, promouvoir la parité ; favoriser la communication entre les participants ; permettre l'expression par le mouvement et le langage corporel ; valoriser le travail d'équipe ; faciliter l'adaptation à différents partenaires ; inculquer le respect de son propre corps et de celui des autres ; créer un environnement motivant et éducatif ; encourager la cohésion de groupe ; générer un espace pour la créativité personnelle et collective ; inciter l'écoute active et la participation au sein du groupe ; cultiver la liberté d'expression et le plaisir de bouger ; et évaluer la production individuelle et de groupe.

Nous estimons que cette initiative de l'université de Buenos Aires répond aux critères du facteur d'appréciation 6.1 (voir [Tableau 2](#) ci-dessus) car c'est une institution qui propose un cours renforçant la pratique et la transmission du tango.

Consulté par courriel, la direction de l'extension universitaire de la faculté de Droit de cette université a informé les auteurs de cet article que ce cours est actuellement (en mars 2024) indisponible. Interrogée plus avant, l'université a répondu que c'était « pour d'autres raisons » que par manque de demandes d'inscriptions.

*Universidad Nacional de Tres de Febrero*

***Diplôme de premier cycle : Diplôme d'Enseignement de la Danse du Tango.<sup>11</sup>***

Il s'agit d'un cours d'un an et demi pour étudiants de premier cycle, comprenant un total de 384 heures.

Les titulaires du diplôme d'Enseignement de la Danse du Tango posséderont les connaissances, les savoir-faire et les capacités d'exercer dans les secteurs culturels, éducatifs et sociaux où le tango en tant que danse est intégré ou en projet d'incorporation.

Le fondement de ce programme est exposé sur le site Web de l'université : le tango est une expression remarquable, authentique et spontanée de notre culture populaire, qui nous identifie non seulement dans notre pays, mais nous représente à travers le monde...

L'UNESCO a inscrit le tango au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité, proclamant ainsi l'importance de reconnaître cette expression culturelle de notre peuple.

La majorité des personnes qui enseignent la danse du tango, en Argentine comme à l'étranger, sont des professeurs. Ils possèdent la connaissance des mouvements, des pas, des figures et des séquences, ainsi que la dextérité et les aptitudes qu'ont les danseurs. Toutefois, ils sont rarement équipés d'une formation extensive sur les aspects psychologiques, pédagogiques et didactiques nécessaires à une transmission efficace des savoirs.

Le diplôme d'Enseignement de la Danse du Tango comble cette lacune en fournissant une formation supplémentaire dans les différents aspects du tango, y compris son histoire, sa musique, sa poésie, ses paroles de chanson et ses techniques vocales. Les inscrits à ce diplôme acquerront les connaissances et savoir-faire requis pour devenir d'excellents professeurs de danse du tango, avec des compétences spécifiques.

À travers une compréhension exhaustive des diverses expressions du tango et une formation spécialisée en principes psychologiques, pédagogiques et didactiques, les diplômés seront équipés pour enseigner efficacement la danse du tango. Ils seront également capables d'initier des projets de préservation et de transmission du tango, incitant les jeunes à s'y essayer, ce qui est générateur d'intégration intergénérationnelle. Ceci permettra au tango de se développer dans toutes les couches sociales et générationnelles de la société.

Le programme du diplôme d'Enseignement de la Danse du Tango recouvre l'étude du tango en tant

que danse, complétée par l'exploration de son contexte historique, de ses éléments musicaux, de ses paroles et de sa poésie.

Les objectifs de ce diplôme sont les suivants : enrichir les connaissances pédagogiques pour permettre aux diplômés d'enseigner la danse du tango ; se familiariser avec et mieux appréhender les différentes formes de musique urbaine ; améliorer la capacité d'apprécier la diversité musicale ; apprendre les origines, l'histoire et l'évolution du tango, en regard avec les événements politiques, économiques et sociaux qui ont influencé le développement de cette manifestation de la culture populaire ; reconnaître les différences de style entre les orchestres et analyser les paroles de tango afin de comprendre l'histoire et la sociologie de cet art urbain, en considérant les approches et les processus qui ont façonné ses mouvements artistiques ; et se doter des facultés d'interprétation et d'analyse nécessaires à appliquer des concepts acquis aux danses de la milonga et de la valse.

Ce programme de l'université nationale de Tres de Febrero répond aux deux facteurs d'appréciation mentionnés au [Tableau 2](#) ci-dessus : le 6.1 en tant que proposition de diplôme qui renforce la pratique et la transmission du tango ; et le 6.2 en tant que diplôme d'étude du tango et de ses dimensions sociales, culturelles et autres.

Il a été confirmé que ce diplôme de premier cycle est actuellement disponible à l'inscription. Consulté par courriel, le directeur du diplôme d'Enseignement de la Danse du Tango dans cette université a informé les auteurs de cet article que l'année universitaire 2024 a commencé en mars, et il n'a pas encore été confirmé que de nouveaux inscrits puissent être admis en août 2024.

## Conclusion

Reconnaître que les processus de mondialisation et de transformation sociale, ainsi que les conditions qu'ils créent pour un dialogue renouvelé entre les communautés, font peser de graves menaces de disparition et de destruction du patrimoine culturel immatériel (UNESCO 2018) est une étape clé de la compréhension de l'importance des mesures de sauvegarde.

Toutes les mesures de sauvegarde visent à garantir la pérennité du patrimoine culturel immatériel et

peuvent se faire à différentes échelles et avoir différentes portées. Elles vont de l'établissement de législations ou d'inventaires du PCI à la réalisation de plans de sauvegarde pour des éléments spécifiques du PCI.

Intégrer le PCI dans l'enseignement supérieur peut être une stratégie efficace, surtout quand on sait que relier l'éducation et le patrimoine immatériel est défini comme une priorité stratégique haute. En conséquence, les professeurs de musique des écoles et des établissements d'enseignement supérieur dans les pays occidentaux et dans d'autres pays ont soutenu l'importance d'approfondir la compréhension non seulement des structures musicales mais aussi des significations véhiculées par la musique d'un point de vue civilisationnel (De Oliveira Pinto 2018, 145).

Dans ce contexte, les propositions académiques des universités présentées dans cet article pourraient être reconnues comme des mesures de sauvegarde visant à garantir la continuation du tango en tant que patrimoine vivant. Ces propositions recouvrent l'enseignement du tango, la sensibilisation et, potentiellement, la transmission. Les élèves étudient non seulement le tango mais ses aspects historiques, sa musique, ses paroles et sa poésie, tout en générant le dialogue intergénérationnel entre les aînés et les plus jeunes, centré sur le tango en tant que patrimoine culturel immatériel.

Il est important de souligner que les trois universités en question mettent en avant l'importance de revaloriser le tango et de revendiquer la valeur du patrimoine culturel traditionnel et populaire, représentatif de l'identité citoyenne et nationale. Pour l'Argentine, en tant qu'État engagé à atteindre les Objectifs de Développement Durable, fournir une éducation culturellement pertinente est essentiel lorsqu'on cherche à intégrer le patrimoine culturel immatériel dans l'éducation. Une éducation culturellement pertinente qui inclut le PCI respecte les objectifs de la cible 4.7, qui vise à garantir que tous les apprenants acquièrent les connaissances et compétences nécessaires à promouvoir le développement durable et à apprécier la diversité culturelle. En outre, il serait remarquable que ces propositions académiques, faisant actuellement partie des stratégies institutionnelles de certaines universités, intègrent un plan national de sauvegarde du tango à travers des programmes d'enseignement supérieur.

Comme l'affirme Barsky (2018, 20) en référence à l'intégration du tango dans l'éducation formelle en Argentine, on peut observer que le secteur de l'enseignement supérieur semble avoir de façon générale laissé de côté le tango, et en particulier la danse elle-même. Peu d'institutions et d'universitaires encouragent des initiatives de recherche dans ce domaine, contrairement à l'attention accordée à la préservation et à la mise en valeur d'autres danses traditionnelles considérées comme des expressions culturelles nationales. En ce sens, nous pensons que cette

analyse des mesures de sauvegarde du tango en tant que PCI dans les universités étudiées ici peut servir d'exemple à d'autres institutions d'éducation pour élaborer des propositions similaires.

En conclusion, l'étape suivante de cette recherche pourrait comporter une analyse de l'assiduité et des effectifs réels des élèves dans chacune de ces formations universitaires pour estimer l'impact spécifique de ces mesures en tant que stratégies de sauvegarde.

## NOTES DE FIN

---

<sup>1</sup> Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, nombre d'États partie 183.

<https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/convention-safeguarding-intangible-cultural-heritage#item-2>

<sup>2</sup> Quatrième session du Comité intergouvernemental (4.COM) – Abu Dhabi, Émirats arabes unis, du 28 septembre au 2 octobre 2009. <https://ich.unesco.org/fr/4com>

<sup>3</sup> Législation UNESCO. <https://ich.unesco.org/fr/legislation-00034>

<sup>4</sup> Qu'est-ce que c'est que le patrimoine culturel immatériel ? <https://ich.unesco.org/fr/qu-est-ce-que-le-patrimoine-culturel-immatriel-00003>

<sup>5</sup> Tango. UNESCO. <https://ich.unesco.org/fr/RL/tango-00258>

<sup>6</sup> Sauvegarder sans figer. <https://ich.unesco.org/fr/safeguarding-00012#:~:text=Safeguarding%20intangible%20cultural%20heritage%20is,songs%2C%20musical%20instruments%20or%20crafts>

<sup>7</sup> Cadre global de résultats pour la Convention de 2003. <https://ich.unesco.org/fr/overall-results-framework-00984>

<sup>8</sup> <https://www4.hcdn.gob.ar/dependencias/dsecretaria/Periodo2020/PDF2020/TP2020/5822-D-2020.pdf>

<sup>9</sup> Universidad Nacional de las Artes. Licenciatura en Folklore mención Tango. [https://folklore.una.edu.ar/carreras/licenciatura-en-folklore-mencion-tango\\_19481#](https://folklore.una.edu.ar/carreras/licenciatura-en-folklore-mencion-tango_19481#)

<sup>10</sup> Universidad Nacional de Buenos Aires. Tango, vals y milonga. <http://www.derecho.uba.ar/extencion/cursos/programa/arte-y-expresion/tango-vals-y-milonga/2618>

<sup>11</sup> Universidad Nacional de Tres de Febrero. Diploma en Enseñanza de Baile de Tango. <https://untref.edu.ar/carrera/ensenanza-de-baile-de-tango>

## RÉFÉRENCES

- Archetti, E. P. 2003. *Masculinidades: fútbol, tango y polo en la Argentina*. Buenos Aires: Editorial Antropofagia. [https://www.academia.edu/35667491/Archetti\\_Eduardo\\_Masculinidades\\_Futbol\\_tango\\_y\\_polo\\_en\\_la\\_Argentina\\_Antropofagia\\_2003](https://www.academia.edu/35667491/Archetti_Eduardo_Masculinidades_Futbol_tango_y_polo_en_la_Argentina_Antropofagia_2003)
- Barsky, J. 2018. *Tango y Educación*. Colección UAI-Investigación.
- Bill. 2020. Ley de protección, difusión y promoción integral del Tango. Honorable Congreso de la Nación Argentina. <https://www4.hcdn.gob.ar/dependencias/dsecretaria/Periodo2020/PDF2020/TP2020/5822-D-2020.pdf>
- Ceconi, S. 2009. *Territorios del tango en Buenos Aires: aportes para una historia de sus formas de inscripción*. Iberoamericana IX.
- Decree No. 1235/1990. Academias Nacionales. Academia del Tango. 1990. Poder Ejecutivo Nacional de Argentina. <https://www.argentina.gob.ar/normativa/nacional/decreto-1235-1990-3697>
- De Oliveira Pinto, T. n.d. Module 3: Safeguarding intangible cultural heritage. Chapter 2: Safeguarding measures. SDGAcademy course *Living Heritage and Sustainable Development*. UNESCO. <https://courses.edx.org/courses/course-v1:SDGAcademyX+ICH001+3T2022/8f9765477b6f454fa7ee376ffa723a68/>
- De Oliveira Pinto, T. 2018. *Music as living heritage. An essay on intangible culture*. Berlin: EMVAS. [https://www.researchgate.net/publication/338788730\\_Music\\_as\\_living\\_heritage](https://www.researchgate.net/publication/338788730_Music_as_living_heritage)
- Encalada, N. n.d. Module 5: Intangible cultural heritage for sustainable livelihoods and inclusive social development. Chapter 2: Intangible cultural heritage and education. SDGAcademy course *Living Heritage and Sustainable Development*. UNESCO. <https://courses.edx.org/courses/course-v1:SDGAcademyX+ICH001+3T2022/8f9765477b6f454fa7ee376ffa723a68/>
- Law No. 24.684. Tango patrimonio cultural de la Nación. 1996. Honorable Congreso de la Nación Argentina. <https://www.argentina.gob.ar/normativa/nacional/ley-24684-187292>
- Marchini, J. 2007. *El tango en la economía de la ciudad de Buenos Aires*, OIC, GCBA.
- Resolution MEYD No. 280/16. 2016. Ministerio de Educación y Deporte de la República Argentina. <https://www.argentina.gob.ar/sites/default/files/resolucion-280-16-5963b400a5e5d.pdf>
- Santoyo, A. 2010. *Del folclor y el patrimonio cultural en Colombia. Reflexiones críticas sobre dos conceptos antagónicos*. En: *Patrimonio y cultura en América Latina. Nuevas vinculaciones con el estado, el mercado y el turismo y sus perspectivas actuales*, edited by J. Hernández López, M. Rotman and A. González de Castells. México. <https://www.erigaie.org/wp-content/uploads/2014/10/Santoyo-2010.-Del-folclor-y-el-patrimonio-cultural-en-Colombia.pdf>
- SDSN. 2020. *Accelerating education for the SDGs in universities: a guide for universities, colleges, and tertiary and higher education institutions*. New York: Sustainable Development Solutions Network (SDSN). [https://irp-cdn.multiscreensite.com/be6d1d56/files/uploaded/accelerating-education-for-the-sdgs-in-unis-web\\_zZuYLaoZRHK1L77zAd4n.pdf](https://irp-cdn.multiscreensite.com/be6d1d56/files/uploaded/accelerating-education-for-the-sdgs-in-unis-web_zZuYLaoZRHK1L77zAd4n.pdf)
- UNESCO. 1972. *Conventions for the Protection of the Material World Heritage*. Paris: UNESCO. <https://whc.unesco.org/archive/convention-en.pdf>
- UNESCO. 2003. *Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage*. Paris: UNESCO. [https://ich.unesco.org/doc/src/2003\\_Convention\\_Basic\\_Texts-\\_2022\\_version-EN\\_.pdf](https://ich.unesco.org/doc/src/2003_Convention_Basic_Texts-_2022_version-EN_.pdf)
- UNESCO. 2009. *Decision of the Intergovernmental Committee: 4.COM 13.01*. <https://ich.unesco.org/es/4com>
- UNESCO. 2017. *Education for Sustainable Development Goals Learning*. Paris: UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247444>
- UNESCO. 2018. *Basic texts of the 2003 Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage: 2018 edition*. Paris: UNESCO. [https://ich.unesco.org/doc/src/2003\\_Convention\\_Basic\\_Texts-\\_2018\\_version-EN.pdf](https://ich.unesco.org/doc/src/2003_Convention_Basic_Texts-_2018_version-EN.pdf)
- Untref-AamnbA. 2013. *Cátedra UNESCO de Turismo Cultural. Patrimonio Cultural Inmaterial, identidad y turismo*. Argentina. <https://heritagesofmigration.files.wordpress.com/2016/10/workshop-tango-espac3b1ol-final.pdf>